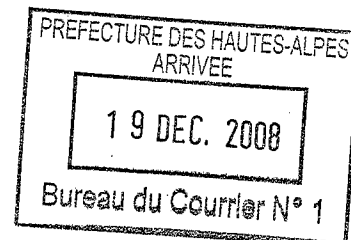


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 16 décembre 2008

Convocation du : 9 décembre 2008



Objet : Pays Gapençais. Convention 2008.

L'an deux mille huit, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Veynes, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Pelloux.

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthélémy, R. Uzes, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mézière, Joëlle Bernard, Fabrice Roux
Martine Barbet remplacée par Fabien Gascard

Le Président Michel Mescle informe les conseillers qu'il convient de signer la convention de coopération avec le Pays Gapençais pour l'année 2008.

La participation de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'élève à 2 310 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition du Président, autorise celui-ci à signer la convention 2008 avec le Pays Gapençais.

Votants = 17
Pour = 17
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président ,



Michel Mescle